
INSCRIPTION

RELATIVE AU CONCILE ŒCUMÉNIQUE DE VIENNE ET A LA
CONDAMNATION DES TEMPLIERS.

(Rapportée par CHORIER).

CONCILIVM VIEN. A CLEMENTE QVINTO CONVOCATVM,
INCOEPIT ANNO DOMINI MILLESIMO TERCENTESIMO VNDECIMO
DIE KALENDAS OCTOBRIS, ET FINITVM FVIT, ANNO SEQVENTI
SEXTA DIE APRILIS, ET SIC PER SEX MENSES ET VLT
DVRAVIT, IN QVO LIBER CLEMENTINARVM EDITVS EST.
SENTENTIA LATA CONTRA TEMPLARIOS.

Selon Chorier, cette inscription existait au XVI^e siècle, sur une des murailles de l'ancien prieuré de Saint-Martin, de l'Ordre de Saint-Ruf, mais elle avait disparu sous la main des ouvriers chargés de les recrépir, et elle était à jamais perdue, si elle n'eût été conservée « dans des Mémoires MS. qu'il en avoit eus (1). Cette inscription n'est donc pas une pièce originale, et loin d'accepter la garantie anonyme qu'allègue notre historien, nous serions tenté de croire qu'elle est sinon tout entière, du moins en grande partie de son invention. S'il en était autrement, il n'eût pas dit lui-même, dans le second volume de son Histoire de Dauphiné, qui parut une douzaine d'années après ses Antiquitez de Vienne, « que l'ouverture de ce Concile se fit le xx sep-

(1) *Recherches sur les antiquitez de Vienne*, pet. in-12, p. 486.